

LA TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

ORGANISATION ET STRUCTURATION

AVRIL 2015

RÉVISÉ EN MARS 2016



LA TRAME
VERTE ET BLEUE
MÉTROPOLITAINE



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC :

Responsable de projet

Carole Beauregard, coordonnatrice à l'aménagement du territoire

Chargée de projet

Marianne Thibault, conseillère à l'aménagement du territoire

Rédaction

Chantal Prud'Homme, conseillère senior en paysage

Marianne Thibault, conseillère à l'aménagement du territoire

Autres collaborateurs

Bruno Labonté, coordonnateur géomatique et technologies de l'information

Claude Langlois, conseiller en aménagement du territoire

Charlotte Menin, technicienne en géomatique

MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL :

Communauté métropolitaine de Québec

Alexandre Bélanger, conseiller en environnement

Ville de Lévis

Benoit Chevalier, conseiller cadre planification stratégique et gouvernance

MRC La Côte-de-Beaupré

Jean-François Guillot, responsable de l'aménagement du territoire

Ville de Québec

Michel Légaré, directeur Foresterie urbaine et horticulture

MRC La Jacques-Cartier

Marc Giroux, directeur du développement économique

MRC L'Île-d'Orléans

Charles Tremblay, aménagiste

Patrice Landry, aménagiste

PRÉAMBULE

L'organisation et la structuration de la trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) découlent de la mise en œuvre de son *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*. Appuyée par un financement du gouvernement du Québec, elle pousse plus loin la réflexion basée sur le concept de trame verte et bleue mis de l'avant dans le PMAD. Cette réflexion vise à mettre en valeur des milieux naturels et récréotouristiques, d'assurer leur connectivité et de préserver la biodiversité selon les tendances internationales et nationales les plus récentes.

Le présent document comprend trois parties :

1. LA MISE EN CONTEXTE qui rappelle les objectifs des stratégies du PMAD appuyant la mise en place d'une trame verte et bleue métropolitaine et présente l'approche et l'appui gouvernemental à la mise en place d'une trame verte et bleue.

2. LA DÉMARCHE qui brosse un bref tableau des expériences étrangères et nationales servant d'exemples inspirants et qui décrit les grands potentiels du territoire métropolitain.

3. L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE qui présente les orientations et principes propres à la trame verte et bleue métropolitaine découlant du PMAD, le schéma général d'organisation de cette trame et ses quatre axes d'intervention.

1. LA MISE EN CONTEXTE

1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

Conçu selon les principes du développement durable, le PMAD dote la région métropolitaine de Québec d'une vision d'ensemble articulée en treize stratégies qui soutiennent trois grandes priorités d'aménagement et de développement : structurer, attirer et durer. La stratégie 8 du PMAD encadre la mise en place d'une trame verte et bleue métropolitaine de manière à miser sur la qualité des espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques. Quatre autres stratégies du PMAD s'inscrivent en appui à une trame verte et bleue métropolitaine. Les objectifs de ces cinq stratégies à l'égard d'une trame verte et bleue sont décrits ci-après.

OBJECTIFS DES STRATÉGIES DU PMAD À L'ÉGARD D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

STRATÉGIE 8: ESPACES PATRIMONIAUX, NATURELS ET RÉCRÉOTOURISTIQUES

- ◆ Créer, à l'échelle métropolitaine, un réseau vert, bleu et blanc intégré
- ◆ Accroître la desserte du réseau vert, bleu et blanc par les transports en commun et actifs
- ◆ Protéger et mettre en valeur les espaces patrimoniaux, naturels et récréotouristiques d'intérêt métropolitain
- ◆ Augmenter la superficie des espaces naturels protégés et contribuer à leur préservation en vue d'assurer le maintien de la biodiversité

STRATÉGIE 7: ATTIRER EN METTANT L'AGRICULTURE « AU CŒUR » DE NOTRE QUALITÉ DE VIE

- ◆ Assurer une occupation dynamique du territoire en reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture, [...] et en facilitant l'accessibilité des populations urbaines à des activités agrotouristiques ou de sensibilisation.
- ◆ Encourager les pratiques agricoles écoresponsables utilisant judicieusement les ressources et contribuant au maintien des paysages.

STRATÉGIE 9: ATTIRER EN VALORISANT NOS PAYSAGES IDENTITAIRES

- ◆ Reconnaître les unités de paysage d'intérêt métropolitain et contribuer à leur préservation, à leur valorisation et à leur aménagement.
- ◆ Protéger et améliorer l'accessibilité aux points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain.

STRATÉGIE 10: ATTIRER EN FAISANT DU FLEUVE UN ÉLÉMENT RASSEMBLEUR

- ◆ Protéger, mettre en valeur et tirer profit des paysages fluviaux par des aménagements adaptés au lieu et s'arrimant au cadre naturel du fleuve.
- ◆ Multiplier, à des fins récréatives, éducatives ou touristiques, les points de contact avec le fleuve et les lier entre eux.
- ◆ Favoriser l'appropriation publique des rives du fleuve.
- ◆ Renforcer les liens interrives.

STRATÉGIE 12: ATTIRER EN FAVORISANT UNE UTILISATION JUDICIEUSE DE NOS RESSOURCES NATURELLES AU PROFIT DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES

- ◆ Innover dans notre façon d'aménager le territoire afin d'assurer la pérennité de la ressource eau.
- ◆ Introduire des pratiques d'aménagement durable de la forêt.



1.2 L'APPROCHE ET L'APPUI GOUVERNEMENTAL À LA MISE EN PLACE D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE

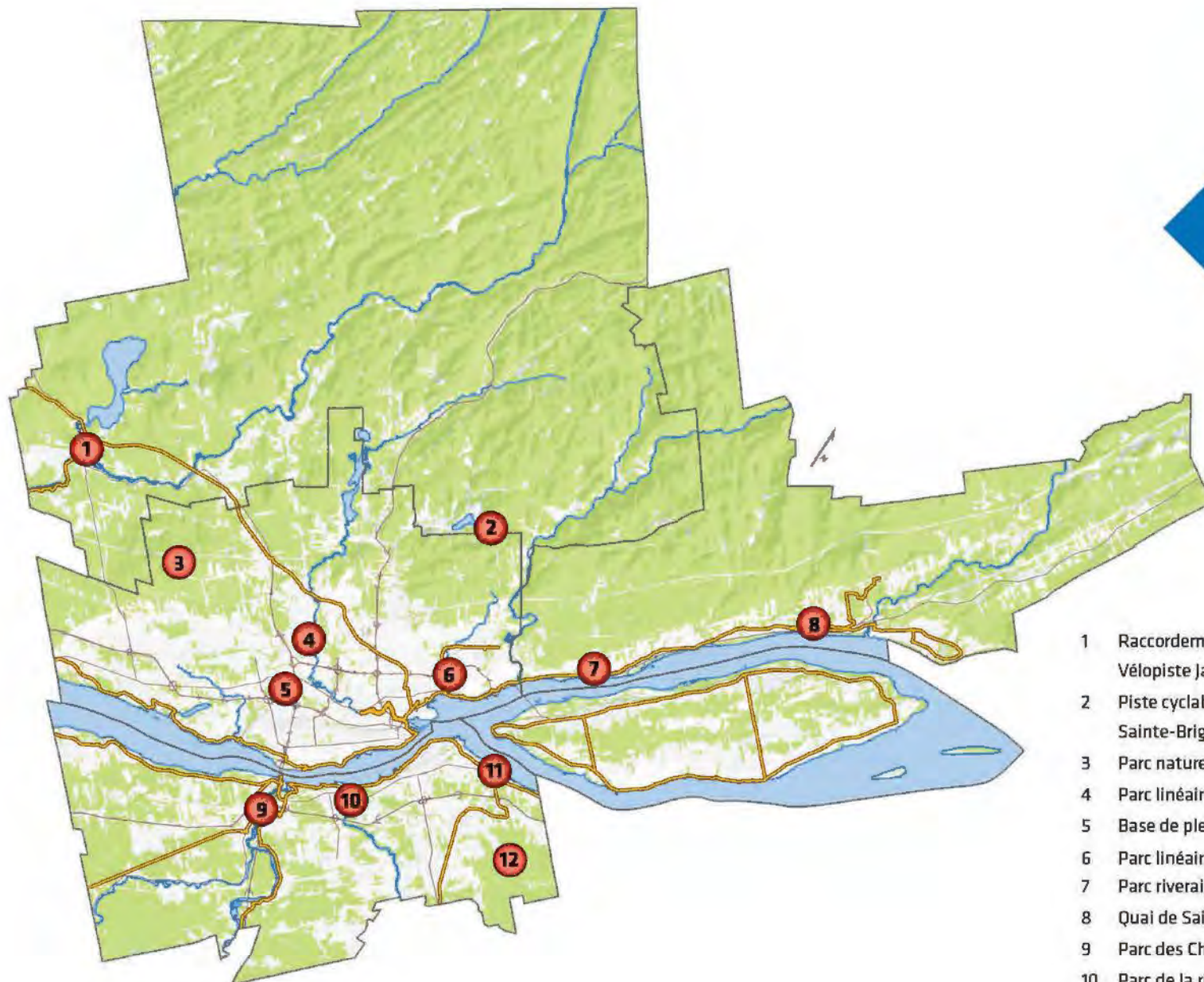
Dans son budget 2012-2013, le gouvernement du Québec a appuyé la mise en œuvre du PMAD en finançant la mise en place de trames vertes et bleues.

Une entente, conclue en mars 2013, a réuni les contributions financières du milieu (30 M\$), de la CMQ (5 M\$) et du gouvernement (10 M\$) dans un partenariat financier totalisant 45 M\$. Douze projets vont assurer la mise en œuvre de la trame verte et bleue métropolitaine, mettre en valeur des milieux naturels servant de réservoirs de biodiversité ou donner accès au public aux réseaux récréatifs ou à des sites récréotouristiques près des milieux de vie.

En complément, la CMQ s'est engagée à réaliser une planification de la trame verte et bleue à l'échelle métropolitaine de manière à pousser plus loin la réflexion amorcée au PMAD. Cette réflexion vise à définir les assises d'une trame verte et bleue intégrée où le tout est plus grand que la somme des parties tout en capitalisant sur l'apport distinctif de ces douze projets.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec exerce un rôle en matière de protection et de mise en valeur des milieux naturels et bâtis. Selon la Loi sur le développement durable, le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels liés au vivant s'avère essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens. Deux planifications gouvernementales tracent clairement la voie à la mise en place d'une trame verte et bleue comme instrument de préservation et de mise en valeur des écosystèmes et de soutien à un développement récréotouristique durable. Il s'agit des orientations en matière de diversité biologique qui énoncent des objectifs en relation avec des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. La connectivité des milieux naturels et des paysages, l'augmentation des aires protégées, la préservation d'écosystèmes et de réservoirs de biodiversité font partie des diverses stratégies pour lutter contre les changements climatiques. En complément, le Plan de développement de l'industrie touristique du Québec (2012-2020) vise à renforcer les portes d'entrée dont celle de la région de Québec et à mettre en valeur le Saint-Laurent pour en faire une icône de calibre international.

LES PROJETS RETENUS



- 1 Raccordement du Chemin de La liseuse et de la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf
- 2 Piste cyclable entre Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval
- 3 Parc naturel du mont Bélair
- 4 Parc linéaire de la rivière du Berger
- 5 Base de plein air de Sainte-Foy
- 6 Parc linéaire de la rivière Beauport
- 7 Parc riverain à L'Ange-Gardien
- 8 Quai de Sainte-Anne-de-Beaupré
- 9 Parc des Chutes-de-la-Chaudière
- 10 Parc de la rivière Etchemin
- 11 Parc régional de la Pointe-De la Martinière
- 12 La Grande plée Bleue

2. LA DÉMARCHE

2.1 LES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES ET NATIONALES, DES EXEMPLES INSPIRANTS

À travers le monde, les dernières décennies ont vu naître des stratégies destinées à mieux conjuguer ville, nature et agriculture. Devant les menaces croissantes, notamment celles relatives aux changements climatiques, auxquelles font face les écosystèmes et la biodiversité, deux grands modèles se dessinent à l'échelle mondiale : **la ceinture verte** et **la trame verte et bleue**. Une ceinture verte est destinée en premier lieu à contrer l'étalement urbain d'une agglomération urbaine. La trame verte et bleue, issue des travaux pour le Sommet de la Terre de Rio et du projet de réseau écologique paneuropéen du Conseil de l'Europe, vise la création d'un réseau d'habitats structurant l'espace et améliorant la qualité de vie des populations.

LES CEINTURES VERTES DANS LE MONDE

Elles ont été mises en place dans plusieurs métropoles nord-américaines et européennes : **Londres** (1938), **Ottawa** (1950), **Portland** (1979), **Francfort** (1991), **Sao Paulo** (1994) et **Toronto** (2005), en premier lieu, afin de protéger un anneau ininterrompu au pourtour de zones urbaines susceptibles d'expansion.

Elles ont aussi pour objectifs la protection de terres agricoles pour assurer un approvisionnement de proximité en nourriture, la protection du patrimoine naturel et des forêts pour maintenir des habitats essentiels, la stimulation du développement au sein du noyau urbain pour restreindre l'étalement et l'accessibilité des espaces naturels pour les loisirs et le plein air pour soutenir la qualité de vie des citoyens.

À **Ottawa**, la ceinture de verdure issue du plan Greber de 1950 visait le contrôle de la croissance urbaine et la protection des paysages agricoles. Raffinée dans les années 1970 et maintenant ancrée sur une Vision 2067, ce grand projet inclut 20 000 ha d'espaces verts et 150 km de réseaux récréatifs.



**LA CEINTURE
DE VERDURE
D'OTTAWA**



LA TRAME VERTE ET BLEUE DE BORDEAUX, FRANCE

LA TRAME VERTE ET BLEUE EN FRANCE

En France, la trame verte et bleue (TVB) constitue un grand projet national afin de structurer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et de se reproduire.

Elle consiste en des continuités écologiques comprenant des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques ou des coulées vertes.

Outre ses bienfaits sur la biodiversité, on reconnaît à la TVB des bénéfices directs et indirects sur les écosystèmes, dont la qualité de l'eau et des sols, la pollinisation et la prévention des inondations.

Sa planification s'intègre à différentes échelles, nationale, régionale et locale, de manière à inscrire la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire.

Le ministère français de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie propose de réaliser un diagnostic sur les continuités écologiques et de le croiser aux enjeux socio-économiques, tant pour les espaces urbains que naturels et agricoles.

À **Bordeaux**, la trame verte et bleue identifie les principes du maillage écologique, les continuités nécessaires et les connexions avec les territoires voisins.

2.2. LES GRANDS POTENTIELS DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Deux grands systèmes naturels distinguent le territoire métropolitain : les basses-terres du Saint-Laurent et les Laurentides méridionales. Les éléments naturels et les interventions humaines s’y agencent pour créer des paysages distinctifs. Déjà, plusieurs éléments existants d’importance qualifient le territoire avec les grands parcs, les réseaux récréatifs, les concentrations récréotouristiques, les points de vue d’intérêt, les lieux de patrimoine, les circuits agrotouristiques, le fleuve Saint-Laurent et les aires protégées désignées. Des potentiels s’y ajoutent avec les rivières et les milieux naturels d’intérêt pour la biodiversité, notamment des milieux humides et des massifs forestiers. **De multiples bienfaits sont associés à la présence d’une trame verte et bleue, tant pour la pratique d’activités récréatives et socioculturelles, la protection d’habitats pour la faune et la flore, la régulation du climat et des écosystèmes, que pour l’approvisionnement en eau et en nourriture.**

LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Des lieux d’intérêt récréotouristique, naturel et patrimonial à mieux connecter entre eux;

Des réseaux récréatifs, favorables à un mode de vie actif et à la découverte de la nature, du patrimoine naturel et culturel et des paysages, à compléter afin d’interrelier les populations régionales;

Une plaine découpée par le fleuve et par plusieurs rivières à valeur esthétique, naturelle et récréative;

Un vaste paysage mettant en scène les paysages emblématiques et patrimoniaux de Québec et de Lévis;

La présence de milieux naturels d’intérêt et de sites à valeur écologique exceptionnelle ou très bonne créant des îlots de fraîcheur (souvent éparpillés) en ville;

Une plaine riche en milieux humides, particulièrement à Lévis, protecteurs de la nappe phréatique.

LE FLEUVE

Un cours d’eau structurant accessible à diverses activités récréatives et de plaisance;

Une desserte par de nombreux accès publics riverains et par des corridors multifonctionnels à interrelier;

Des paysages fluviaux reflétant l’identité de la région de Québec en relation étroite avec la rive, l’escarpement et l’île d’Orléans;

Un littoral à très bonne valeur écologique comptant 14 % des aires protégées reconnues du territoire.

LES LAURENTIDES MÉRIDIONALES

De grands parcs nature et des concentrations récréotouristiques à relier aux réseaux récréatifs;

La présence de rivières importantes propices à la pratique d’activités récréatives;

Le contrefort des Laurentides, marquant dans le paysage comme bassin visuel éloigné du fleuve;

Un territoire de collines, couvert de vastes massifs forestiers, à la valeur écologique exceptionnelle;

Les premières collines des Laurentides et la vallée glaciaire de la rivière Jacques-Cartier, deux panoramas emblématiques métropolitains.



3. L'ORGANISATION ET LA STRUCTURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

3.1 LES ORIENTATIONS ET PRINCIPES PROPRES À LA TRAME VERTE ET BLEUE DÉCOULANT DU PMAD

L'organisation et la structuration de la trame verte et bleue de la CMQ s'inscrivent dans les tendances internationales et nationales les plus récentes. Elles visent à atteindre les objectifs de mise en œuvre du PMAD, tout en répondant aux attentes du milieu. Elles articulent une représentation générale des idées qui sous-tendent une vision d'avenir selon l'image de ce que souhaite devenir une collectivité au terme d'un horizon de planification retenu. Cette vision découle directement du PMAD tout en traduisant des orientations et des principes fondateurs précis à la trame verte et bleue métropolitaine.

VISION

Des milieux naturels et récréotouristiques, mis en valeur et interconnectés, composent une trame verte et bleue métropolitaine structurante, attirante et durable. Facilement accessible à la population, elle favorise la découverte des paysages identitaires de la région métropolitaine.

ORIENTATIONS

ÉCOLOGIQUES

- ◆ Protection et mise en valeur du patrimoine naturel
- ◆ Rétablissement et création de liens écologiques
- ◆ Respect des milieux naturels du territoire

RÉCRÉATIVES

- ◆ Connexion des éléments de la trame verte et bleue
- ◆ Mise en valeur du fleuve, des rivières et des lacs
- ◆ Développement et consolidation de lieux récréatifs

PAYSAGÈRES

- ◆ Valorisation des paysages
- ◆ Développement de l'accès aux points de vue
- ◆ Découverte du patrimoine culturel

PRINCIPES FONDATEURS

INTERCONNEXION : Les éléments du territoire qui composent la TVB métropolitaine sont mis en réseau par des corridors naturels et récréatifs structurants.

ACCESSIBILITÉ : Les éléments de la TVB sont facilement accessibles à la population de la région métropolitaine et aux visiteurs, autant à partir des centres urbains que des milieux périphériques.

REPRÉSENTATIVITÉ : Les éléments de la TVB révèlent la diversité, la complémentarité et l'unicité des milieux naturels, des espaces récréatifs et des paysages de la CMQ.

ÉVOLUTION : Le contenu et la mise en place de la trame verte et bleue sont évolutifs dans le temps de manière à tirer profit de nouvelles propositions ou opportunités pouvant bonifier son organisation.

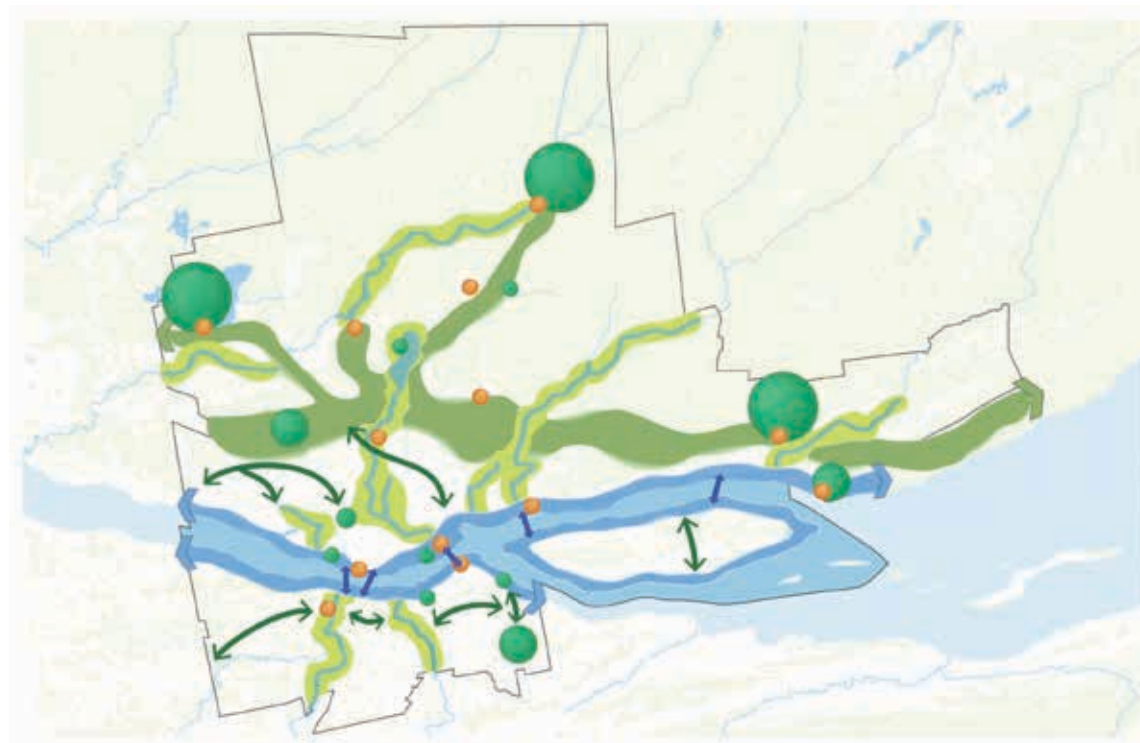
PARTENARIAT ET FINANCEMENT : La planification de la trame verte et bleue s'effectue à l'échelle métropolitaine de manière à structurer une approche englobante et intégratrice des diverses dimensions du territoire. Sa réalisation se base sur des partenariats entre la CMQ et ses composantes tant pour la planification d'ensemble que pour son financement. La mise en œuvre des projets s'effectue à l'échelle des municipalités.



3.2 LE SCHÉMA GÉNÉRAL D'ORGANISATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE MÉTROPOLITAINE

La présente illustration schématise l'organisation spatiale de la trame verte et bleue métropolitaine et de ses éléments structurants. Elle propose une vision commune et unique où la trame verte et bleue permet de donner une valeur ajoutée au territoire métropolitain par la création d'un vaste réseau récréatif intégré, le maillage de milieux écologiques et les connexions entre les municipalités de la CMQ et les régions voisines de Charlevoix, de Portneuf, de Lotbinière et de Bellechasse. Les pages suivantes présentent les quatre grands axes d'intervention qui mettent en valeur les qualités du territoire et donnent accès à la population à une vaste trame naturelle et récréative à travers des ambiances variées, typiques des paysages des basses-terres du Saint-Laurent, du fleuve et des Laurentides.

Le parcours du fleuve sert d'axe structurant d'est en ouest et se connecte aux régions voisines, tant par voie d'eau que terrestre. Le parcours des monts et collines met en valeur le piémont des Laurentides et se déploie vers les grands parcs naturels et attrait récréotouristiques. Les coulées vertes et bleues, associées aux principales rivières, deviennent de véritables continuités naturelles et récréatives vers les parcours du fleuve et des monts et collines. Des liens récréatifs complètent le réseau cyclable ou pédestre pour composer une trame verte et bleue métropolitaine attirante, structurante et durable.



3.3 LES AXES D'INTERVENTION

A LE PARCOURS DU FLEUVE

Le fleuve sert d'axe structurant à la trame verte et bleue métropolitaine. Les activités nautiques et de croisières, des accès riverains uniques mettant en valeur les particularités du fleuve et connectés en réseau, des milieux naturels d'intérêt et les vues vers les paysages métropolitains alimentent la découverte du parcours fluvial.

Le parcours du fleuve structure la trame verte et bleue métropolitaine autour et avec le fleuve. L'observation des marées, des conditions météorologiques changeantes, des paysages d'intérêt métropolitain, de l'activité maritime et des couchers de soleil contribue à l'attrait spectaculaire du Saint-Laurent. La Route bleue balise la découverte du fleuve en kayak et s'avère un trajet récréatif unique doté de plusieurs accès au fleuve. En complément des ponts de Québec et de l'île d'Orléans, des navettes fluviales assurent des liens interrives pour les piétons et cyclistes à partir de quais ou d'espaces riverains choisis. Des quais servent aussi d'ancrage à un circuit de croisières fluviales entre des municipalités de la CMQ et les régions voisines de Charlevoix et de Portneuf.

De nombreux sites d'intérêt naturel, patrimonial, récréatif ou récréotouristique créent des accès collectifs au fleuve, car le fleuve est au cœur des milieux de vie métropolitains.

Des concentrations récréotouristiques comme le Vieux-Québec, le Vieux-Lévis, l'Aquarium du Québec, le parc de la Chute-Montmorency ou la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente servent d'attraits majeurs et de lieux de fréquentation pour les clientèles régionales et touristiques. Les Plaines d'Abraham, le boisé Marly et le parc régional de la Pointe-De La Martinière font partie des grands parcs

d'intérêt métropolitain. Des corridors récréatifs, dont la promenade Samuel-De Champlain, le corridor du Littoral et le Parcours des Anses, longent le fleuve et créent un réseau unique reliant les parcs et les accès riverains au fleuve. De nouveaux liens assurent une continuité d'est en ouest. En complément, les axes d'occupation ancienne, comme le chemin du Roy, de Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures, la route de la Nouvelle-France le long de l'avenue Royale sur la Côte-de-Beaupré et le tour de l'île d'Orléans par le chemin Royal, **permettent la découverte des paysages champêtres typiques des basses-terres du Saint-Laurent sur le territoire de la CMQ.**

Les battures, les zones intertidales et de concentrations d'oiseaux aquatiques, les herbiers et les boisés riverains constituent les lieux où se concentre la biodiversité du fleuve. L'escarpement forme une continuité verte qui encadre le fleuve.



B LE PARCOURS DES MONTS ET COLLINES

Le contrefort du Bouclier canadien, les monts et les vallées associés aux grands parcs naturels et les concentrations récréotouristiques constituent les fils conducteurs de ce parcours naturel. Connectés entre eux et avec les coulées vertes et bleues, ils forment des continuités riches en activités récréatives et en biodiversité.

Le parcours des monts et collines comprend des corridors récréatifs reliant les meilleurs atouts naturels et récréotouristiques des Laurentides. Le Parc national de la Jacques-Cartier, les stations de Duchesnay, du Mont-Saint-Anne et de Stoneham, le secteur du lac Beauport et le Village Vacances Valcartier y constituent des hauts lieux récréotouristiques permettant de découvrir des parcs naturels d'importance. Ce parcours comprend notamment des continuités vertes entre le mont Bélair et le mont Sainte-Anne, les grands parcs naturels, les concentrations récréotouristiques de même que des liens pédestres ou cyclables permettant de les connecter entre eux et avec les coulées vertes et bleues des rivières.

La démarcation entre les Laurentides et les basses-terres du Saint-Laurent se traduit par une transition marquée du relief, le contrefort du Bouclier canadien. Ce contrefort forme une continuité verte et naturelle, lisible dans le paysage, associée au bassin visuel éloigné du fleuve, comprenant les versants orientés vers le fleuve des premières collines des Laurentides.

Ce parcours se déploie également à travers les monts et les collines des Laurentides qui servent de réserves de biodiversité.

Ce vaste plateau montagneux, composé de collines où domine la forêt et entaillé de vallées avec de nombreux lacs et rivières, se caractérise par un capital naturel de valeur écologique élevée, voire exceptionnelle, à préserver.



C LES COULÉES VERTES ET BLEUES

Les principales rivières forment des corridors récréatifs et naturels attractifs. Ces corridors deviennent de véritables coulées interreliées aux réseaux récréatifs et à des milieux naturels d'intérêt.

Les coulées vertes et bleues mettent en valeur les principaux cours d'eau du territoire métropolitain. Il s'agit des rivières du Cap Rouge, Saint-Charles, Duberger, Beauport, Sainte-Anne et Jacques-Cartier de même que du lac Saint-Augustin sur la rive nord et des rivières Chaudière et Etchemin sur la rive sud. Des trajets récréatifs, cyclables ou pédestres, permettent de connecter des concentrations récréotouristiques, comme le parc des Chutes-de-la-Chaudière et le centre historique de Wendake, vers les quartiers ou vers les parcours du fleuve et des monts et collines. Des accès riverains favorisent la valorisation de portions de rivière pour des activités récréatives en eau calme ou en eau vive. Les coulées incluent les rives et les pentes qui les encadrent. Elles assurent la continuité de milieux naturels terrestres et aquatiques et se ramifient à travers les quartiers, la campagne et les Laurentides. Certaines rivières assurent aussi une continuité vers d'autres régions, comme la rivière Jacques-Cartier avec le Chemin de La Liseuse vers Portneuf.



D LES LIENS RÉCRÉATIFS

Des liens récréatifs connectent les divers attributs de la trame verte et bleue métropolitaine. Ils donnent accès à la population à un réseau récréatif d'envergure.

Des liens récréatifs assurent la continuité du réseau métropolitain et complètent la trame verte et bleue. Le Corridor des Cheminots sur la rive nord, le Parc linéaire du Grand-Tronc et le Parcours Harlaka sur la rive sud en font partie. Leur maillage avec les parcours et les coulées vertes et bleues permet de relier les lieux d'attrait naturels, patrimoniaux et récréotouristiques d'intérêt métropolitain à travers la ville, le milieu agricole et les Laurentides. Sur la rive sud, un nouveau lien récréatif nord/sud relie la Grande plée Bleue et le parc régional de la Pointe-De La Martinière et un nouveau lien est/ouest assure le bouclage vers les coulées vertes et bleues des rivières Etchemin et Chaudière. Sur la rive nord, un lien récréatif connecte la base de plein air de Sainte-Foy au réseau métropolitain. Le chemin du Mitan sert de lien récréatif entre le parcours du fleuve qui ceinture l'île d'Orléans. L'ensemble crée un réseau attractif reliant la CMQ à Charlevoix, Portneuf, Lotbinière et Bellechasse.





L'organisation de la trame verte et bleue métropolitaine propose une vision basée sur de grandes orientations écologiques, récréatives et paysagères permettant une structuration du territoire qui valorise les qualités distinctives de la CMQ dans la foulée de la réflexion amorcée au PMAD. Elle se fonde sur des principes fondateurs d'interconnexion par des corridors naturels et récréatifs, d'accessibilité à la population, de représentativité de la diversité des milieux et de leur complémentarité, d'évolution dans le temps et de partenariat dans la planification et le financement. Il s'agit d'un maillon d'importance dans la planification de la trame verte et bleue métropolitaine.

Le parcours du fleuve, le parcours des monts et collines, les coulées vertes et bleues et les liens récréatifs sont autant d'axes d'intervention aux ambiances variées vers la mise en œuvre de la trame verte et bleue métropolitaine. Une planification détaillée reste à réaliser. Elle permettra de valider les potentiels et préciser les moyens pour les protéger et les mettre en valeur de manière à créer une trame verte et bleue métropolitaine structurante, attirante et durable.



COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier, 10^e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Tél. : 418 641-6250
info@cmquebec.qc.ca

www.cmquebec.qc.ca

LA TRAME
VERTE ET BLEUE
MÉTROPOLITAINE



**Communauté
métropolitaine
de Québec**